

# LES POLITIQUES DE VISA ET LES TRAUMATISMES DE L'IMMOBILITÉ.

**Wael Garnaoui**

Psychanalyste et maître-assistant à l'Université de Sousse



Auteur : **Wael Garnaoui**

Editorial design and illustration : **Yessine Ouerghemmi**

---

Cette publication a été soutenue par les fonds de Fondation Rosa Luxemburg bureau Afrique du Nord.

L'auteur de cette publication porte l'entière responsabilité de son contenu et ne reflète pas obligatoirement l'opinion de la Fondation Rosa Luxemburg. Le contenu de cette publication peut être cité ou reproduit à des fins non commerciales, à condition que la source d'information soit correctement citée.

Publié par la Fondation Rosa Luxemburg Bureau Afrique du Nord, Juin 2024.

[www.rosaluxna.org](http://www.rosaluxna.org)

**Wael Garnaoui** est docteur en Psychanalyse et psychopathologie de l'Université de Paris, psychologue clinicien. Maître- assistant à l'Université de Sousse, fondateur d'un réseau des chercheurs sur « Border Studies » au centre d'anthropologie de Sousse où il mène des recherches sur les politiques migratoires, les processus de frontiérisation et leurs impacts sur les subjectivités politiques des populations du sud global notamment dans le contexte tunisien.

Il est l'auteur du livre *Harga et désir d'Occident* publié chez Nirvana 2022.

# TABLE DES MATIÈRES

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1. INTRODUCTION</b>  | <b>5</b>  |
| <b>1.1. Stress, Choc, Repli, honte, colère et contestation</b>  | <b>6</b>  |
| <b>1.2. La punition par le visa : La souffrance d'une famille tunisienne moyenne</b>  | <b>8</b>  |
| <b>2. L'ENTRETIEN</b>   | <b>11</b> |
| <b>2.1. « Mon fils me manquait » : le choc devant le premier refus du visa</b>  | <b>11</b> |
| <b>2.2. Le deuxième refus : « nous avons attendu longtemps, on aurait dit qu'on passait le bac »</b>                                  | <b>13</b> |
| <b>2.3. Troisième refus malgré l'attestation de la nationalité française</b>  | <b>14</b> |
| <b>2.4. « Tu n'es pas fiable » : du choc au repli</b>   | <b>15</b> |
| <b>2.5. Quatrième refus et indignation : « Comment nous regardent-ils ? Le regard colonial persiste toujours ! »</b>                  | <b>16</b> |
| <b>2.6. Les refus de visas et les conséquences sur les liens intrafamiliaux</b>   | <b>17</b> |
| <b>2.6.1. La mère devant les symptômes du post-refus : « il est naturel d'être présente aux côtés de mes petits-enfants »</b>         | <b>18</b> |
| <b>2.6.2. Le père devant les symptômes du post-refus : « Je ressens de la colère envers moi-même, envers eux, envers le système »</b> | <b>19</b> |
| <b>2.6.3. L'impossibilité d'avoir un RDV et le virtuel prend la place du réel</b>   | <b>20</b> |
| <b>3. CONCLUSION</b>  | <b>21</b> |

**L'Homme est né libre.** Cette affirmation est un point commun non seulement aux philosophies modernes et religions anciennes, mais aussi à la critique politique issue de notre condition moderne et contemporaine. C'est sans doute de cette affirmation générale que découle la « naturalité » de considérer la mobilité et la circulation comme un droit fondamental, par l'ensemble des chartes internationales relatives aux droits humains. Mais force est de constater que les pays riches transformés en forteresses font litière de la dimension subjective de la migration, répriment la pulsion qui pousse les humains vers un ailleurs. C'est la « pulsion viatorique », très justement définie par Gérard Haddad comme la pulsion qui « nous pousserait à voyager, avec l'appel de l'inconnu, de l'autre, des espaces », impliquant l'espace comme enjeu existentiel et comme vecteur de la subjectivité.<sup>1</sup>

**Avant la colonisation** de la Tunisie par la France en 1881, le Tunisien, sujet des empires pré-étatiques, était libre de circuler dans les territoires voisins en Afrique, dans le bassin méditerranéen,

et jusqu'aux terres chinoises. À partir de 1881, le Tunisien perd graduellement cette « pulsion viatorique » sous l'effet des complications bureaucratiques, policières puis frontalières. Il devient enfermé ou contrôlé par des frontières fondées par les puissances coloniales. Bien que la colonisation aie créé des frontières nationales de plus en plus fixes, une forme de liberté s'est maintenue du fait même de l'appartenance à l'empire colonial qui, tout en sélectionnant les populations et hiérarchisant les territoires, n'ira pas jusqu'à interdire définitivement la circulation dans son espace. Au moment de l'accès à l'indépendance, les Tunisiens retrouvent une liberté de circuler entre leur pays et les anciennes métropoles coloniales. Ils et elles retrouvent la nature pulsionnelle humaine et jouissent d'une mobilité avec moins de restrictions administratives : voyages d'étude, immigration de travail, tourisme, visites à un membre de la famille, voyage médical, sportif, etc. Le rappel de ces généralités est nécessaire quand on connaît la réalité, aujourd'hui, des complexités et des interdictions de

voyager. Les motifs les plus courants du voyage - aussi banals que « participer à une manifestation sportive » ou « accéder à des soins médicaux » – souffrent de l'interdiction.

**A partir de 1995**, date de la création de l'espace Schengen, la mobilité des Tunisiens est en effet bouleversée par l'obligation d'obtenir un visa, condition nécessaire pour se déplacer vers l'autre rive de la Méditerranée. La Mare nostrum ("[Notre mer](#)") devient la grande étrangère repoussant les populations du sud de la Méditerranée. La frontière naturelle se dédouble en une strate politique qui devient au fur et à mesure la marque d'une souillure. Alors, même si ce visa rare peut être obtenu par miracle administratif, la pulsion naturelle de partir est définitivement rompue.

**L'article suivant traite** de l'effet psychique que j'appelle « traumatisme de (l'im)mobilité », et qui marque les anciennes colonies au moment de la fermeture des frontières politiques. Le cas tunisien est une illustration de la violence psychique subie par l'ensemble de la société confrontée à la frontière, au moment de la politisation par la fermeture de cette dernière. Je traiterai de ces traumatismes par le prisme des liens familiaux entre individus ayant immigré, et les membres de leur famille restés en Tunisie et interdits de circuler. Je me référerai à des entretiens réalisés dans le cadre d'une nouvelle recherche sur la nouvelle politique des frontières.

**Comment cette politique migratoire révèle des traumatismes individuels et collectifs ?**

**Comment le dispositif des frontières devient un objet qui impacte l'intime et transforme l'ordre social ?**

<sup>1</sup> Antonietta Haddad, Gérard Haddad, *Freud en Italie : Psychanalyse du voyage*, Paris, Albin Michel, 1995.

## STRESS, CHOC, REPLI, HONTE, COLÈRE ET CONTESTATION

**Cet article** doit se lire comme le commentaire d'un entretien. Cet entretien a été choisi parmi une dizaine conduits dans le cadre d'une enquête en cours sur les effets de la frontiérisation sur les populations des anciennes colonies, la Tunisie et le Maroc en l'occurrence. Il représente une réalité tunisienne des classes moyennes dans leurs luttes avec les procédures des visas. Cet entretien est représentatif - voire significatif - de ce que notre enquête objective en Tunisie cherche à confirmer sur les processus de l'intériorisation de la frontiérisation. Il expose les cinq étapes par lesquelles passent les familles des classes moyennes auxquelles on refuse l'accès aux visas leur permettant de se rendre chez leurs descendant<sup>es</sup> et ascendant<sup>es</sup> installés en Occident : le stress de l'attente, le choc face au refus, le repli et la honte, la colère et enfin la contestation/le désespoir. Ces étapes peuvent ainsi être appelées « traumatisme de l'immobilité ». Par ailleurs, il s'agira de mettre l'accent sur l'impact du refus de visa sur les familles issues des classes moyennes et riches en Tunisie.<sup>2</sup>

**Nous avons observé** dans nos travaux antérieurs comment le désir de la traversée de la frontière méditerranéenne obéit à la montée de l'interdiction et des nouveaux dispositifs bureaucratiques régissant la migration.<sup>3</sup> En effet, avant 1995, le désir de partir avec la revendication d'une installation définitive dans les territoires européens est peu observé. La politique du regroupement familial initiée dès le début des années 1980 introduit massivement les grandes vagues de l'installation, alors même qu'elle s'apprête à entériner la fermeture et la sélection face à la migration au sein des pays d'accueil. Le désir de l'installation définitive des émigrés en Europe n'est apparu qu'après la Schenguenisation<sup>4</sup> de la Méditerranée et l'émergence d'une culture Schengen de la sécurité<sup>5</sup>.

**A partir de cette période**, l'UE a mis en place une politique européenne de voisinage (PEV) qui introduit une nouvelle gestion des frontières, qui participe à transformer les représentations en termes d'hospitalité et d'altérité. Cette politique, qui va de pair avec la montée considérable des partis de l'extrême droite, dorénavant acteurs au sein de plusieurs gouvernements européens, entérine une vision où des habitant<sup>es</sup> des anciennes colonies sont appréhendé<sup>es</sup> comme des personae non gratae.

Les cinq étapes vécues par les populations interdites de visa parmi les classes moyennes tunisiennes est un traumatisme qui s'installe sur des échelles que notre enquête doit mesurer, avant de penser toute alternative de sortie d'une telle situation. Ces cinq phases - le stress de l'attente du visa ; le choc devant le refus ; la honte ; la colère et la contestation - caractérisent une expérience à la fois collective et individuelle. Elle est collective dans le sens où elle est éprouvée par l'ensemble de la communauté des demandeur<sup>es</sup> de visa refoulé<sup>es</sup> et interdites de mobilité, c'est-à-dire les personnes ayant rempli les conditions de la sélection et étant en capacité de prouver leur innocence quant au délit de la hargha. Elle est individuelle dans le sens où chaque « refusé<sup>e</sup> » se confrontant aux conséquences désastreuses du refus - notamment les familles séparées de leurs enfants émigrés - vit la situation sans possibilité de s'organiser politiquement et collectivement.

Avant d'illustrer cette situation par l'entretien mené avec la famille Snoussi,<sup>6</sup> rappelons la situation générale du « problème » avant la nouvelle politique de la schenguenisation. En effet, l'accès aux visas était auparavant différencié suivant les catégorisations à la fois filiales et socio-économiques.

<sup>2</sup> L'article s'inscrit dans la complémentarité avec des travaux précédents traitant des conséquences de la Schenguenisation de la méditerranée sur les jeunes tunisiens. Il complète ainsi l'étude des familles des morts et des disparus ainsi que l'étude des motivations inconscientes de la traversée de la mer. Voir Wael Garnaoui, « *Harga* et désir d'Occident au temps du djihad », *Recherches en psychanalyse*, vol. 33, no. 1, 2022, pp. 81-95. Wael Garnaoui « Externalisation des frontières européennes et politiques migratoires tunisiennes : une psychologie des impacts socio-politiques », *Confluences Méditerranée*, vol. 125, no. 2, 2023, pp. 107-122.

<sup>3</sup> Wael Garnaoui, *Harga et désir d'Occident. Étude psychanalytique des migrants clandestins tunisiens*, Nirvana. Tunis. 2021

<sup>4</sup> Ruben Zaiotti, « La propagation de la sécurité : l'Europe et la schenguenisation de la Politique de voisinage », *Cultures & Conflits*, 66 | 2007, 61-76.

<sup>5</sup> Ibid

<sup>6</sup> Nous anonymisons.

D'abord, des facilités de circulation ont bel et bien existé par le droit du regroupement garanti aux couples mariés, malgré l'exacerbation des soupçons pesant sur les mariages blancs. Ensuite, ce même droit va se généraliser pour inclure les descendant·es et les ascendant·es sans difficultés apparentes. De plus, l'obtention de visa n'était pas difficile pour toutes les catégories sociales. Cela était particulièrement le cas pour les classes moyennes, principalement constituées de fonctionnaires ayant des liens institutionnels avec l'État tunisien, ainsi que pour les classes aisées et les hommes et femmes d'affaires en général. Les premiers refus de visa vont toucher en premier lieu les catégories les plus précaires, qui réagissent alors en adoptant une pratique dont la dangerosité n'a cessé d'augmenter sous l'effet de dispositifs technologiques et policiers de plus en plus répressifs, les condamnant à emprunter des chemins périlleux. Ces catégories ont choisi le départ clandestin dans des conteneurs de marchandises, des bateaux ou encore des barques artisanales pour rejoindre la rive nord de la Méditerranée.

**Il faut signaler ici** un fait majeur qui vient s'ajouter à la schenguenisation déjà initiée, à savoir la situation singulière et internationale de la gestion de l'épidémie de Covid-19, entamée en 2020. Cette dernière a eu un impact considérable, en exacerbant le tri et l'interdiction de circulation. De manière générale, les déplacements intra-étatiques sont largement affectés par des mesures sécuritaires restrictives de la liberté de circulation. Les confinements du printemps 2020 et l'adoption généralisée du télétravail, ainsi que la fermeture de plusieurs usines et entreprises de production doivent être compris non seulement comme des mesures du biopouvoir au sens foucauldien, mais aussi comme un laboratoire des politiques publiques quant à la capacité de produire, d'appliquer et d'étendre des mesures restrictives de la circulation. Les déplacements de longue distance ont été progressivement entravés en raison de la fermeture des frontières et des restrictions de circulation. Cette période exceptionnelle a incité de nombreux acteurs à entreprendre des réflexions approfondies sur notre système de mobilité et nos modes de vie.<sup>7</sup>

<sup>7</sup> Garnaoui, W & Ben Lazreg, H. 2020. "The Passport Paradox and the Advent of Immobility Justice". Resetdoc, 8 June 2020.



De nouveaux comportements individuels et collectifs ont émergé, et des politiques publiques ont été mises en place pour anticiper les changements post-pandémie, également appelés « le monde d'après ». Or, c'est bien la question frontalière à l'adresse des étrangères qui ressortira comme l'avant-garde des politiques répressives restées en vigueur après la pandémie et les restrictions liées à la santé publique.

**En effet**, le ministre français de l'Intérieur Gérald Darmanin a annoncé dans ce contexte, le 29 septembre 2021, la réduction de 30% du nombre de visas accordés aux ressortissant·es tunisien·es par rapport à 2020, et de moitié pour les Marocain·es et les Algérien·es. La raison invoquée est celle du refus de ces États de délivrer les laissez-passer consulaires nécessaires au retour des immigré·es refoulé·es de France. L'objectif du gouvernement français est de « pousser les pays concernés à changer de politique et accepter de délivrer les

laissez-passer consulaires ». <sup>8</sup> L'ancien porte-parole du gouvernement Gabriel Attal affirmait par la même occasion que « C'est une décision drastique, c'est une décision inédite, mais c'est une décision rendue nécessaire par le fait que ces pays n'acceptent pas de reprendre des ressortissant·es que nous ne souhaitons pas et ne pouvons pas garder en France ». <sup>9</sup>

Cette situation inédite nous amène à questionner collectivement l'hypothèse d'une restriction continue de nos déplacements, sur laquelle la politique migratoire s'est basée depuis longtemps. Cela nous fait également penser que le refus de visa est devenu un traumatisme qui touche des personnes qui avaient auparavant le droit de circuler.

## LA PUNITION PAR LE VISA : LA SOUFFRANCE D'UNE FAMILLE TUNISIENNE MOYENNE

**L'histoire de cet entretien** réalisé au mois de janvier 2024 remonte à l'année 2017, lorsque j'ai fait la connaissance, à Paris, d'un couple d'architectes tunisien·es faisant partie de la nouvelle génération accueillie en France par le biais du dispositif immigration « Passeport-talent » entré en vigueur en novembre 2016 <sup>10</sup>. Ce titre de séjour délivré aux « compétences » particulières sans besoin d'attache familiale en France intègre une stratégie globale encourageant une immigration « maîtrisée » et choisie. Salma et Hassen font partie des rares Tunisien·es avec qui les discussions ne stagnaient pas à l'échelle des rouages administratifs et des tactiques et malheurs liés aux titres de séjour, aux renouvellements, aux attestations, aux recours et aux justificatifs de séjour. Le statut « talent », du moins en apparence, les libérait de cette assignation à laquelle n'échappe aucune étrangère venant des anciennes colonies dotée de « passeports faibles », et sujet·te à des contrôles des papiers lors de l'installation. D'ailleurs, au bout de cinq ans, l'intégrabilité de Salma lui a permis une naturalisation française, alors que son mari, Hassen, a échoué à obtenir la naturalisation, un revers qui ternit l'image du migrant talentueux. Le refus a été justifié par des considérations financières, malgré un salaire équivalent à celui de sa femme. Cependant, il trouve du réconfort dans le fait que ses parents ont réussi à obtenir un visa à trois reprises entre 2016 et 2020 pour lui rendre visite. En effet, c'est après 2020 que cette situation va se transformer en un cauchemar débouchant sur l'effondrement de la promesse d'un traitement différencié et positif des migrant·es « compétent·es et talentueux·es ». L'adoption par le gouvernement français des quotas punitifs des visas donnera lieu à une série de refus de circulation des parents de Hassen, et une longue descente aux enfers pour cette famille qui sera dès lors confrontée à la privation de circulation, sans comprendre immédiatement les raisons de cette interdiction.

<sup>8</sup> Le Monde.uu( Immigration : la France durcit « drastiquement » l'octroi de visas aux Algériens, Marocains et Tunisiens. 28-09-2021

<sup>9</sup> Libération. Maroc, Algérie et Tunisie : la France va durcir l'octroi des visas. 28-09-2021

<sup>10</sup> <https://www.actu-juridique.fr/social/immigration-professionnelle-le-point-sur-le-titre-de-sejour-passeport-talent-salarie-dune-entreprise-innovante/>



Cette dernière intervient à un moment où le couple connaît une « parfaite » intégration couronnée par l'arrivée d'un nouveau-né, l'accès à la propriété privée grâce à l'acceptation d'une banque de délivrer un crédit immobilier, et enfin l'accès à la nationalité française pour Salma. L'ensemble de ces actes – et efforts – sera confronté au refus de visa pour les parents alors privés d'assister à l'accouchement, et d'accompagner leur belle-fille ayant exprimé ce besoin d'accompagnement. S'en suivent quatre demandes de visas refusées pour une raison absurde qui sera largement décrite par l'entretien.

**J'ai fait la connaissance des parents** de Hassen chez eux, dans une ville du nord de la Tunisie, où ils m'ont chaleureusement accueilli dans leur villa. La mère, âgée de 54 ans, est propriétaire d'un cyber-café qu'elle gère depuis le départ de son fils à l'étranger. Le père, âgé de 58 ans, occupe un poste de fonctionnaire d'administration au ministère de la santé. Ils ont obtenu un visa pour la France à trois reprises, en 2016, 2018 et 2020, bien que le dernier n'ait pas pu être utilisé en raison des restrictions de mobilité pendant la crise du Covid-19. Ces visas ont été délivrés pour une durée de six mois non-renouvelables.

En juin 2022, ils ont formulé une quatrième demande de visa qui sera refusée, invoquant que « la volonté de quitter le territoire des États-membres avant l'expiration du visa n'a pas pu être établie ». Le deuxième refus est survenu en décembre 2022 après une attente de six mois, la demande étant prise en charge par leur fils. Les parents de Hassen avaient insisté pour obtenir le visa avant décembre 2023, en raison de l'attente de la naissance de leur premier petit-enfant. La demande sera à nouveau rejetée, et les grands-parents ne pourront pas assister à cette naissance.

Pour la troisième demande, c'est la belle-fille, possédant la nationalité française, qui « invite » les parents de Hassen. Il s'agit ici d'une énième stratégie que l'on retrouve chez les personnes immigrées et naturalisées, afin de convaincre les services consulaires du lien familial existant avec le/la descendante devenue « française ». Or, cette demande rencontre un troisième refus en juin 2023, après six mois d'attente. Le quatrième refus, en décembre 2023, est également intervenu après six mois d'attente, cette fois-ci par le consulat d'Italie. Nous retrouvons ici les mêmes stratégies individuelles mises en place par les demandeuses de visa, à l'affût des rumeurs et d'informations sur les consulats les moins restrictifs.

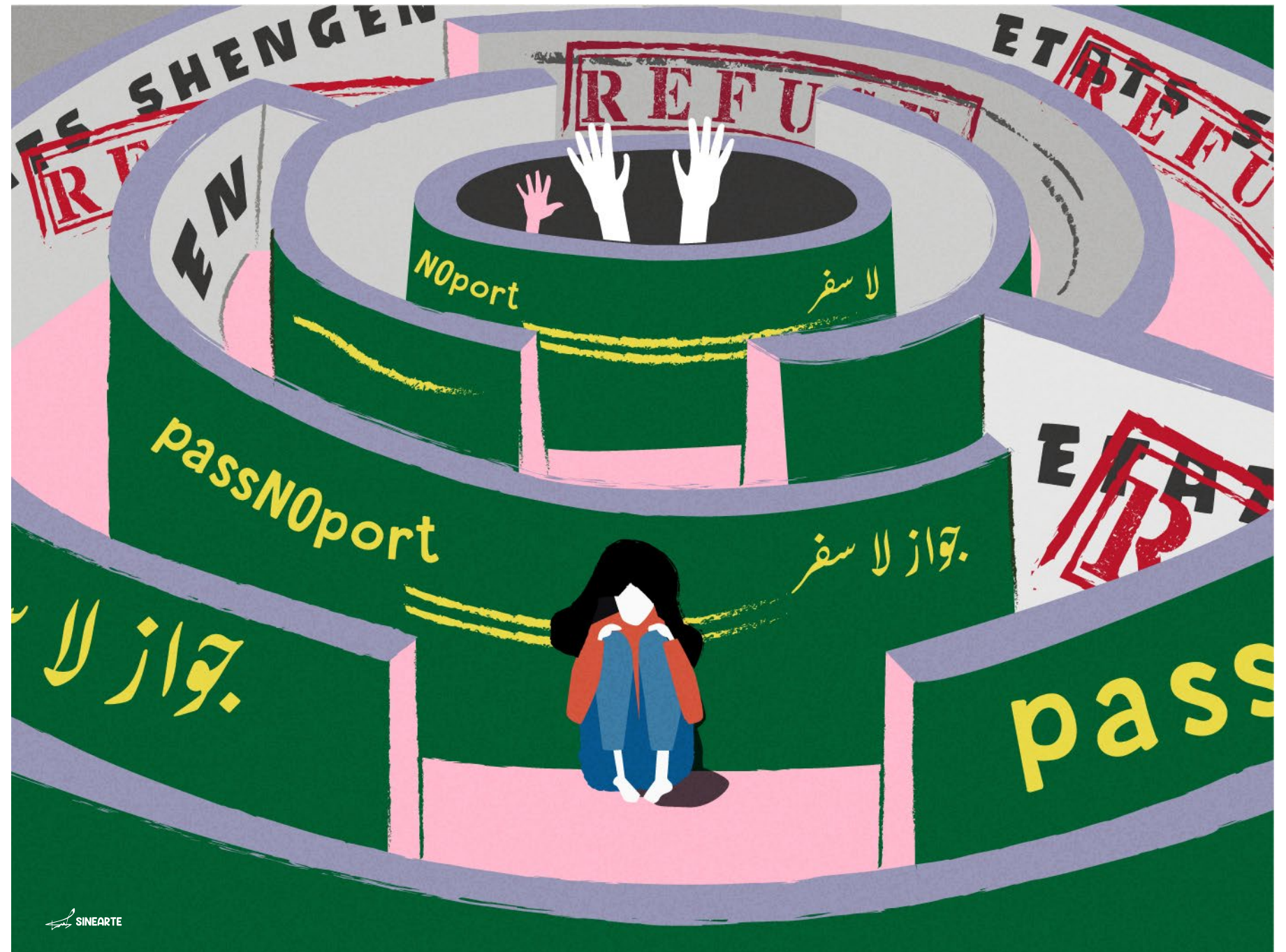
**Cet entretien avec les parents** de Hassen a eu lieu en présence de leur deuxième fille, Ahlem.<sup>11</sup> Se présentant à la fois comme entretien ethnographique et thérapeutique, Ahlem exprime elle aussi le désir de partir tout en assistant à la somme des difficultés entravant le voyage de ses parents. Sa voie de sortie de cette situation demeure celle qui renvoie à une autre sélection présentée comme légitime : l'immigration pour étudier en France. L'entretien a été l'occasion de décrire son choc et sa frustration puisqu'elle aussi a connu deux refus successifs de visa d'étude, bien qu'elle a été acceptée par une université prestigieuse en France. La rencontre avec les trois membres de la famille a davantage ressemblé à une séance de thérapie de groupe consécutive à un accident ou une catastrophe familiale, qu'à un simple entretien de recherche informant les situations de refus de visa.

**Dans cet entretien**, nous nous concentrons sur l'histoire racontée par les parents sans évoquer la deuxième fille, Ahlem, ni nos entretiens réalisés avec Hassen et Salma. Le choix de consacrer la majeure partie de cet article au seul entretien mené avec la famille Snoussi s'explique par la consistance que ce dernier offre pour cerner l'interdiction des visas dont souffrent les classes moyennes ayant des enfants immigrées sélectionnées et établies à l'étranger. Du point de vue méthodologique, ce choix permet de suivre le travail thérapeutique permis par une psychanalyse adoptant le point de vue du sujet de l'enquête. Cette bienveillance offerte par une recherche consciente des malheurs engendrés par la répression du désir de circulation permet une libération de la parole du patient. Ce dernier sera invité à chercher et trouver les mots reconfortants et allégeant la souffrance.

---

<sup>11</sup> Nous anonymisons.

**Cet entretien**, que nous exposons ici dans son entièreté, doit être lu comme une première tentative d'approcher psychanalytiquement, et par les mots des concernées, la souffrance et le point de vue politique qui émerge au sein des familles des classes moyennes confrontées aux nouvelles politiques frontalières. Le refus de visa a des conséquences sur la structure familiale et sur les liens intra et intercommunautaires. Le quotidien d'une famille empêchée par la frontière à garder un lien naturel - le mot naturel est utilisé par la mère de Hassan - sera à jamais marqué par des transformations négatives et pathologiques de la psychologie et des relations collectives. Enfin, l'entretien avec la famille Snoussi illustre un phénomène qui traverse l'ensemble de la société confrontée aux nouvelles politiques répressives de la mobilité.



## « MON FILS ME MANQUAIT »

### LE CHOC DEVANT LE PREMIER REFUS DU VISA

**Wael : Comment avez-vous vécu votre premier refus de visa ?**

**Le père :** *C'était inattendu.*

**La mère :** *Nous étions choquées.*

**Le père :** *J'ai demandé à ma femme de bien vérifier le passeport. Elle a fait une crise devant le TLS<sup>12</sup>.*

**La mère :** *J'étais complètement choquée, j'ai pleuré. Je me suis dit que cette fois-ci, c'est la dernière.*

**Wael : Quand vous avez eu votre refus, avez-vous beaucoup réfléchi avant de prendre un nouveau rendez-vous ?**

**Le père :** *Pour ma part, je me suis dit que je ne vais plus y aller. Je suis vraiment fatigué, car la procédure elle-même est vraiment fatigante. Il faut préparer les papiers, le bulletin de paie, payer les frais. Mes papiers doivent être expédiés de Tunis jusqu'ici, puisque je travaille dans l'administration régionale. Ces papiers doivent être signés par le directeur régional, puis le ministère. Il faut savoir que préparer les bulletins de paie m'a pris énormément de temps, car le système a des délais de fermeture jusqu'au 6 de chaque mois. Le consulat ne prend pas en compte tout ça. C'était épuisant pour obtenir ces papiers. Une fois qu'ils sont prêts, les papiers sont transmis au bureau d'ordre central. Il faut donc suivre, appeler tous les jours pour leur demander de les transmettre. Ensuite, je demande de l'aide auprès de mes connaissances pour que quelqu'un me fasse la faveur de me les ramener de Tunis.*

*Donc, je me suis senti très épuisé et dérangé. Et ma femme veut à tout prix aller rendre visite à son fils. Mon fils aussi veut qu'on aille le voir.*

<sup>12</sup> Créée en 2008, TLS Contact (qui se pose en intermédiaire pour les demandes de visas) est une compagnie partenaire majeure des États dits Schengen. Spécialisée dans les services aux représentations diplomatiques, cette compagnie est une branche de la compagnie de télécommunication Teleperformance Group, une multinationale à capital français. L'émergence d'un « champion national », une compagnie ayant une identité nationale mais aspirant à jouer un rôle global, remonte à l'année 2007. Depuis 2022, l'agence TLS a regroupé les consulats de la Belgique, de l'Italie et de la France dans un même bâtiment situé au Lac 2 à Tunis, une configuration qui n'existait pas auparavant.



**Wael : C'est normal, votre fils vous manque.**

**Le père :** *Oui, c'était pour mon fils, sinon je n'y serais jamais allé. J'aurais choisi une autre destination, j'aurais visité la Turquie ou plutôt la Jordanie, puisque notre passeport ne nous mène nulle part sauf dans les pays sans visa, comme les pays arabes ou en Afrique. J'ai suggéré d'aller en Turquie et j'ai demandé à mon fils de me rencontrer là-bas, par exemple.*

**La mère :** *Mais moi, je voulais aller chez mon fils pour le voir chez lui.*

**Wael : Le but de votre voyage n'était pas pour se divertir, mais pour vous réunir avec votre fils chez lui.**

**La mère :** *Oui, j'ai voulu aller dans sa nouvelle maison, que je ne connais pas. La dernière fois que j'y étais, c'était dans son ancienne maison avant son mariage, je ne connais pas sa maison actuelle, surtout maintenant qu'il a eu un bébé.*

**Wael : En juin, vous avez eu le premier refus, et vous avez refait une demande de visa.**

**La mère :** *C'est mon fils qui nous a donné le courage de tenter une deuxième demande. Nous avons pensé que le premier refus était lié à la somme de 500 euros que nous avons inscrite sur le passeport. On s'était dit que c'était peut-être insuffisant à leurs yeux. On s'est dit que pour la deuxième tentative, nous mettrions le maximum autorisé pour le voyage, à savoir six mille dinars tunisiens par personne. Mais malheureusement, encore une fois, nous avons été refusées.*

# LE DEUXIÈME REFUS

« NOUS AVONS ATTENDU LONGTEMPS, ON AURAIT DIT QU'ON PASSAIT LE BAC »

(...)

**La mère :** *Mais mon fils me manquait, je voulais le voir. Donc, nous avons postulé pour un nouveau rendez-vous, vers décembre 2022.*

**Le père :** *Mais cette fois, le rendez-vous a vraiment été difficile à obtenir.*

**La mère :** *Oui, c'était difficile. Il a fallu que l'on fasse des recherches approfondies pour trouver un rendez-vous. Pour récupérer les passeports chez TLS, il a fallu se rendre à Tunis.*

**Le père :** *C'était vraiment stressant, nous avons attendu longtemps, on aurait dit qu'on passait le bac ou le doctorat.*

**La mère :** *J'avais peur, mon cœur battait très vite, et au final, nous avons été refusées à nouveau. Comme c'est un refus, le passeport est accompagné d'un document supplémentaire.*

**Wael : comment vous avez réagi à ce refus ?**

**La mère :** *Moi, j'ai failli entrer dans un état de choc. Pendant la période de préparation des papiers, c'était vraiment stressant et épuisant.*

**Le père :** *Et moi aussi, j'étais dans un état de stress.*

**La mère :** *Jusqu'à maintenant, tout cela m'affecte, je ne peux plus dormir la nuit. Je me réveille au milieu de la nuit. Cela a créé un état d'hallucination et d'insomnie à cause de ces refus, du stress, et de l'anxiété à attendre et à me demander s'ils vont nous accepter ou pas.*

**Wael : L'attente peut être éprouvante.**

**La mère :** *Oui exactement. La dernière fois, nous avons dû attendre environ trois semaines entre la prise de rendez-vous et le rendez-vous. Mais l'autre grande attente, c'est pour avoir le rendez-vous. Et là, ça se compte en mois et non pas en semaines.*

# TROISIÈME REFUS

## MALGRÉ L'ATTESTATION DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

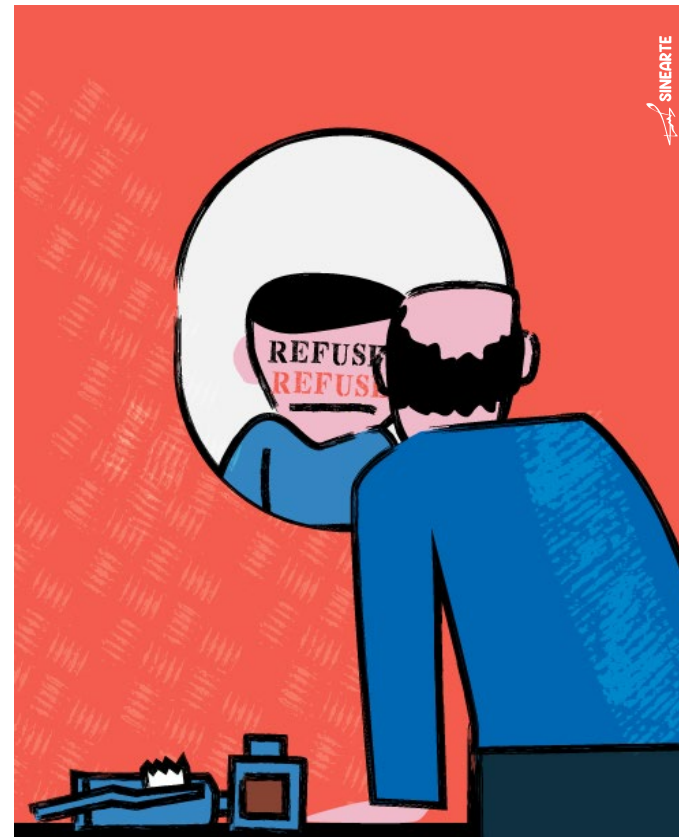
**La mère :** *Oui, cette fois-ci, nous avons fait une tentative avec mon fils, surtout parce que sa femme a la nationalité. C'est elle qui était responsable de toutes les démarches.*

*Nous avons inclus toutes les pièces justificatives nécessaires dans l'ensemble du dossier.*

**Le père :** *Nous n'avons négligé aucun document, et à chaque demande de leur part, nous nous sommes systématiquement assurées de leur fournir tout ce qu'ils demandent. C'est la troisième fois que nous faisons face à un refus par la France.*

**Wael :** **Comment avez-vous vécu cette situation ? Vous avez envisagé de refaire une nouvelle demande ?**

**La mère :** *Au début, j'ai dit à mon fils que c'était terminé, et que nous ne retournerions pas. Puis, un peu d'espoir a surgi en*



*moi, et je me suis dit : « Peut-être que mon fils initiera la procédure de visite familiale et qu'ils accepteront cela. » C'est comme ça que j'ai à nouveau eu espoir. Il existe un groupe sur Facebook que je consulte pour obtenir des informations, et des personnes partagent leurs conseils quand on cherche des solutions pour s'en sortir. Nous avons suivi toutes les procédures. Mon fils a également effectué les démarches, et nous espérions être acceptés. Cependant, ultérieurement, nous avons reçu un refus.*

# « TU N'ES PAS FIABLE »

## DU CHOC AU REPLI

**Wael : Excusez-moi, pourriez-vous me rappeler quel était le motif du refus en décembre 2022 ?**

**La mère :** *La raison du refus était toujours la même, et je doute qu'ils aient même examiné le dossier. Il est également possible qu'ils aient eu recours à un tirage au sort.*

*C'est comme s'ils avançaient des excuses en suggérant un manque d'argent pour le retour, alors que j'avais bien acheté un billet aller-retour.*

**Le père :** *Et ils avancent l'argument que « vous n'êtes pas fiables ».*

**La soeur (Ahlem) :** *On plaisante parfois à la maison en se taquinant avec l'expression « tu n'es pas fiable » (مكش fiable).*

**Wael : Donc, vous avez changé de stratégie, mais on vous a répondu que « vous n'êtes pas fiables ».**

**La mère :** *La mère : Oui, une fois de plus, les mêmes phrases reviennent : « vous n'êtes pas fiables », « vous n'avez aucune intention réelle de quitter le pays après votre séjour », même si le billet a été payé, entraînant ainsi une perte financière.*

**Ahlem :** *La justification de mon refus est légèrement différente, mais elle englobe les mêmes raisons que les leurs, et elle correspond au motif numéro 5.*

**Le père :** *Pour la troisième fois, ils nous ont refusés. C'était en juin 2023. Nous affirmons avoir accompli toutes les démarches nécessaires à nouveau. (...) Nous avons économisé 6 000 dinars par personne, ce qui totalise 12 000 dinars inscrits sur nos passeports. Nous avons fourni tous les documents demandés. Une fois sur place, ils nous remettent une enveloppe. Tout s'écroule. Tu découvres la même feuille mentionnant que « tu n'es pas fiable ».*

**Wael : Quelle a été votre réaction à nouveau ?**

**La mère :** *J'étais nerveuse, j'ai beaucoup pleuré, je me suis enfouie sous la couette.*

**Wael :** *Pourquoi sous la couette ?*

**La mère :** *Je me disais que ce serait bien de pouvoir me planquer, et m'enterrer complètement.<sup>13</sup>*

<sup>13</sup> Ferenczi désigne le non-dit et le silence concernant l'événement choc comme principaux facteurs traumatogènes. L'expérience dramatique devient une « enclave morte-vivante » gardée au secret dans la psyché du patient.

# QUATRIÈME REFUS ET INDIGNATION

## « COMMENT NOUS REGARDENT-ILS ? LE REGARD COLONIAL PERSISTE TOUJOURS ! »

**Wael : Oui, c'est une émotion intense, étant donné qu'ils te privent de ton droit. Vous avez tout à fait le droit, et vous disposez de votre propre argent et vous avez effectué tous les paiements nécessaires.**

**Le père :** *Sans remboursement des frais. En contrepartie, ils ont le droit d'entrer dans notre pays à leur convenance. Nous les accueillons avec des danseuses, des représentations traditionnelles (مايا), et un spectacle de folklore tunisien (بندير).*

*Ils arrivent avec un budget modeste de 1000 euros, mais ils réussissent à bien s'en sortir. En comparaison, il nous faut dépenser 12 000 dinars pour une seule semaine, ce qui pourrait couvrir nos dépenses ici pendant toute une année.*

**Wael : 12 salaires pour l'employé, le paradoxe.**

**Le père :** *Avec seulement 1 000 euros, il est difficile de survivre même un mois là-bas, alors que 12 000 dinars peuvent nous nourrir toute une année ici. Et malgré cela, tu vois ce qu'ils nous font. Cela implique que nous sommes méprisées (حقرة) ou marginalisées (مهمش حاسيبنا), privées de toute dignité (ما عندناش كرامة). Comment nous regardent-ils ? Le regard colonial persiste toujours ! Je ne comprends pas. Et n'oublions pas la fatigue et le stress que j'ai endurés.*

**Wael : Cela vous éloigne également de votre fils, en vous obligeant à accomplir l'impossible pour être réuni avec lui.**

**Le père :** *Il ne faut pas oublier qu'ils ont cru que nous allions rester là-bas*

*illégalement, alors que j'ai mon travail ici et que je vais bientôt prendre ma retraite. J'ai mes projets ici. Donc, il est impossible que je quitte mon pays pour rester là-bas illégalement. Jamais je ne laisserai tomber ma vie ici. La dernière fois, nous avons mentionné dans nos documents pour l'Italie que nous avons des propriétés ici. Ma femme a aussi ses propriétés et sa fortune ici. Il faut préciser qu'avant d'obtenir nos visas et après être revenues deux fois, nous n'avons aucune intention de rester illégalement. (...)*

**Wael : Comment vous est venue l'idée de présenter une demande de visa au consulat d'Italie ?**

**La mère :** *Puisque la France ne donne aucun résultat, mon fils a proposé qu'on aille vers un autre pays, et de là, on peut se rendre en France. Donc, on a choisi l'Italie.*

**Wael : Il a trouvé facilement un rendez-vous ?**

**La mère :** *Oui, il a trouvé un rendez-vous, et il a cru qu'avec l'Italie ce serait peut-être plus facile. Parce que la France a fixé son quota à 70 %. On est passé par l'ensemble des procédures à nouveau, et nous avons déposé cette fois-ci l'attestation de nos propriétés ici en Tunisie. (...) Mon fils dit qu'il paie toujours ses impôts et ne comprend pas pourquoi la France interdit à sa famille de lui rendre visite. Il cherche toujours à trouver une autre solution pour obtenir un visa. De notre part, nous n'aurions pas dû laisser passer cela facilement, nous aurions dû faire un recours.*



# LES REFUS DE VISAS

## ET LES CONSÉQUENCES SUR LES LIENS INTRAFAMILIAUX

**Wael :** Vous avez traversé une période difficile, au sein de votre famille, quand ils ont refusé vos visas.

**Le père :** C'est vrai, oui. Je ne me sens pas bien du tout, j'ai perdu mon argent. Et j'insiste dessus pour que ma femme ne me parle plus de ce sujet encore une fois à cause de ces perturbations. Ma relation avec ma femme n'est plus comme avant, plus stressante, la tension monte. (...) Oui, c'est vrai, je me dispute souvent avec ma femme. (...) C'est une sorte de punition.

**La mère :** Surtout que cette fois-ci, avec l'Italie, mon mari m'a dit qu'ils vont refuser de nous donner le visa, mais moi, je me suis dit que non, ce n'est pas la France. (...) Je sais que même des cadres et des directeurs ont été refusés. Par exemple, il y a le directeur de mon mari qui s'est vu refuser un visa aussi.



## LA MÈRE DEVANT LES SYMPTÔMES DU POST-REFUS

# « IL EST NATUREL D'ÊTRE PRÉSENTE AUX CÔTÉS DE MES PETITS-ENFANTS »

**La mère :** *La période des refus a été stressante et fatigante, avec de l'insomnie, de l'angoisse.*

**Le père :** *Elle a eu des crises d'anxiété.*

**La mère :** *Un de mes symptômes est la palpitation rapide de mon cœur et l'angoisse. Ces symptômes persistent jusqu'à aujourd'hui, et le refus continue de me perturber. En particulier la nuit, j'éprouve une douleur au cœur.*

**Wael :** **Est-ce que tes pensées te hantent, aussi?**

**La mère :** *Oui, tout le temps. Mes pensées sont souvent occupées par mon fils, et je ressens des regrets de ne pas lui rendre visite. J'ai vraiment le désir de les voir, lui et ma petite-fille, et de la prendre dans mes bras. L'idée de cuisiner pour eux, car ils sont seules. En conséquence, je trouve difficile de dormir en raison de ces pensées. (...) Par moments, j'ai le sentiment qu'il est naturel d'être présente aux côtés de mes petits-enfants, d'autant plus que leur autre grand-mère est décédée. Je souhaitais être aux côtés de ma belle-fille lorsqu'elle en avait besoin et lui préparer des repas...*

**Wael :** **As-tu fait des cauchemars récemment ?**

**La mère :** *Oui, j'ai régulièrement fait beaucoup de cauchemars.*

**Wael :** **Bien sûr, pouvez-vous m'en dire un peu plus sur ces cauchemars ? Ou bien c'est quelque chose de personnel ?**

**La mère :** *Ma maman est décédée, je fais beaucoup de cauchemars à son sujet.*

**Wael :** **Tous ces cauchemars sont liés à votre mère ?**

**La mère :** *Oui, je me réveille la nuit assoiffée et avec la gorge sèche. J'ai mal au cœur aussi.*

**Wael :** **Les refus que vous avez vécus ont activé des cauchemars en relation avec votre mère. Cela réactive l'angoisse de la perte d'un être cher au sein de la famille.**

## LE PÈRE DEVANT LES SYMPTÔMES DU POST-REFUS

# « JE RESSENS DE LA COLÈRE ENVERS MOI-MÊME, ENVERS EUX, ENVERS LE SYSTÈME »

**Wael : Et vous, Monsieur, comment est-ce que vous avez vécu tous ces refus inattendus ?**

**Le père :** *J'ai continué à faire les procédures pour ma femme, et aussi pour ne pas créer de problèmes. Moi, j'aime la paix. C'est elle qui a voulu à tout prix gâcher son argent. (حظتهم في التوالا و جبدت عليهم الساش). Mais moi, j'étais sûr qu'ils allaient refuser, et pas seulement cette fois, mais les autres fois aussi, parce qu'à chaque fois on mettait toutes les pièces demandées.*

*Personnellement, je ne trouve pas du tout crédibles les histoires de tirage au sort et les jeux de pari. En cas d'incertitude, je n'aime pas prendre de risques.*

**Wael : À votre avis, quelles pourraient être les raisons de ces refus ?**

**Le père :** *À mon avis, ce sont des raisons politiques. C'est la raison initiale et elle a été mentionnée à la télévision, selon laquelle la Tunisie n'a pas fait un grand effort pour arrêter ceux qui quittent le pays pour l'immigration illégale. Et donc, pour les punir, ils ne donnent plus le visa à 100 % légalement, seulement pour 70 % des gens. J'ai subi d'importantes pertes financières, je suis fatigué, et les démarches m'ont épuisé. Prenons pour exemple la dernière dépense, les trois certificats de propriété qui m'ont coûté 160 dinars. Je suis dégoûté, je ne veux plus y aller. Même avant, je n'avais pas envie d'y aller (طارتي). À moins qu'il y ait une décision politique de leur part qui puisse changer la situation, sinon, nous risquons de répéter les mêmes procédures, les mêmes démarches et d'obtenir les mêmes résultats. (...)*

**Wael : Quelle a été la chose la plus douloureuse dans les refus ?**

**Le père :** *J'ai honte de l'admettre, c'est comme si j'avais commis une faute ou que j'étais considéré comme un voleur. Je pense que c'est pourquoi ils ne m'ont pas accordé le visa. Dans mon lieu de travail, lorsque mes collègues me posent la question, « Monsieur, ont-ils approuvé votre visa ? », je préférerais qu'ils ne me posent pas cette question et j'essaie d'éviter la conversation. Ils répètent souvent : « Mais c'est la quatrième fois !? » Ils sont en train de compter.*

*Ils demandent : « Combien ça coûte ? », je leur réponds : « Mille dinars à chaque fois ». Ils répliquent : « Mais c'est trop cher ! ». Je ressens de la colère envers moi-même, envers eux, envers le système !*

*Je me demande pourquoi eux, les Européen:nes, peuvent entrer quand ils veulent, tandis que moi, je dois fournir 60 documents, dépenser de l'argent et perdre mon temps.*

# L'IMPOSSIBILITÉ D'AVOIR UN RDV ET LE VIRTUEL PREND LA PLACE DU RÉEL

**La mère :** *Récemment, je n'ai pas trouvé de disponibilité pour les rendez-vous. C'est ce que j'ai constaté aussi dans les groupes Facebook, que maintenant le problème réside dans la disponibilité des rendez-vous plutôt que dans le visa lui-même. J'ai récemment supprimé tous les groupes car ils deviennent agaçants. Celui-ci a fait ceci, celui-là a fait cela... J'ai vu que la procédure pour un simple RDV prend plus de trois mois d'attente, même un an.*

**Wael :** **À la suite de tout cela, quelle est votre opinion sur la question d'un voyage chez Hassen ?**

**La mère :** *Mon fils ne veut pas abandonner. Il affirme qu'il veut retenter pour que nous puissions obtenir le visa et aller le voir. Cette fois, s'ils refusent à nouveau, il ne restera pas silencieux. Il refuse d'accepter le fait que ses parents ne peuvent pas venir le voir malgré son travail et le paiement de ses impôts. C'est ainsi qu'il voit la situation. Son père ne souhaite pas cela, de son côté. Honnêtement, si on me dit de refaire la procédure, je le ferai.*

**Le père :** *C'est ce que je n'arrive pas à comprendre.*

**La mère :** *Pour ma part, je ne veux pas abandonner. Je tiens vraiment à y aller.*

**Wael :** **Comment communiquez-vous avec Hassan ?**

**La mère :** *Via Messenger, on s'envoie des messages.*

**Wael :** **Vous lui donnez des conseils concernant votre petite-fille?**

**La mère :** *Oui, tout à fait.*

**Wael :** **Cela signifie que vous assumez le rôle virtuellement au lieu de le lui offrir en personne là-bas.**

**La mère :** *Seulement verbalement.*



# CONCLUSION

**L'entretien** révèle un impact psychologique profond sur la famille suite aux quatre refus de visas, illustrant un véritable traumatisme de l'immobilité. Les manifestations symptomatiques de ce traumatisme sont diverses et touchent aussi bien la mère que le père, dévoilant une réalité complexe et douloureuse.

La mère exprime une détresse psychologique persistante, caractérisée par l'insomnie, l'angoisse et des crises d'anxiété. Ses symptômes sont exacerbés la nuit, où elle ressent une douleur au cœur, hantée par des pensées incessantes concernant son fils et sa petite-fille. Les cauchemars font également partie intégrante de son vécu, avec des rêves liés à la mort de sa mère, reflétant une peur profonde de la perte d'un être cher.

Le père, bien que déterminé à anticiper le refus, ressent également des symptômes psychologiques. Il exprime une colère envers lui-même, envers le système, et évoque une honte ressentie comme si le rejet du visa était une marque d'infamie. La colère se mêle à un sentiment d'injustice, soulignant la disparité entre les Français qui circulent librement et leur parcours jonché d'obstacles.

La tension au sein du foyer est palpable, illustrée par les disputes fréquentes entre les parents avec des renvois de responsabilités. Les relations sociales se détériorent, et l'argent dépensé sans résultats tangibles accentue le stress au sein du couple. Le père ressent la nécessité d'occulter les détails de ces échecs lorsqu'il en discute avec ses collègues, soulignant la stigmatisation et la honte associées aux refus de visa.

Le traumatisme de l'immobilité engendre également une fuite vers le virtuel, où la communication entre la mère et Hassen se limite à des conseils verbaux, remplaçant difficilement la présence physique souhaitée lors d'événements cruciaux. Cette quête d'une alternative virtuelle souligne le vide créé par l'impossibilité de se réunir physiquement.

Les symptômes observés vont au-delà du stress financier et des obstacles pratiques, touchent profondément l'état émotionnel des membres de la famille et génèrent une souffrance psychologique persistante et complexe. Ce récit met en lumière les conséquences souvent méconnues et sous-estimées des politiques de visa sur le bien-être mental des individus et de leurs familles.

La privation du droit de circuler peut provoquer une blessure psychique difficilement cicatrisable, une inhibition, une vie freinée, et un malaise permanent chez celles et ceux qui se sentent empêchés. Je nomme toutes ces manifestations symptomatiques le « traumatisme de l'immobilité ». Cette analyse socio-psychologique met en lumière les effets dévastateurs des politiques de visa sur le bien-être mental, soulignant que le refus de visa peut transcender la sphère administrative pour devenir une véritable fracture existentielle, qui marque toute une génération de jeunes Tunisiens d'une empreinte indélébile<sup>14</sup>.

---

<sup>14</sup> Le cas de Ayoub illustre très bien la situation de la jeunesse tunisienne traumatisée par cette interdiction d'avoir un visa pour rejoindre sa famille. Le prénom d'Ayoub a inspiré son histoire, tout comme la patience du prophète Ayoub, celui qui ne perd pas espoir face aux difficultés de la vie. Son seul péché est d'être né dans son pays natal, ce qui l'a fait grandir loin de ses parents. Avant sa naissance, ses parents vivaient en Italie, où leur premier fils est né. En 2011, ils ont décidé de retourner dans leur pays pour y créer un projet, anticipant une amélioration post-révolutionnaire de la situation. Pendant ce temps, la mère, enceinte pour la seconde fois, a préféré accoucher près de sa famille en 2012, après avoir déjà vécu la difficulté d'un premier accouchement loin des siens. La situation ne s'est pas améliorée en Tunisie. Au contraire, les obstacles étaient nombreux pour s'implanter et réussir le projet. Le père a alors décidé de retourner en Europe pour tenter à nouveau d'y travailler et de créer un avenir meilleur. Cette fois, il s'est rendu en France, où les opportunités d'emploi semblaient plus prometteuses, bien que ses papiers et sa carte de séjour proviennent d'Italie. Il a décidé de s'y installer, et sa femme et son fils aîné l'ont rejoint, laissant Ayoub en Tunisie avec ses grands-parents. Les parents ont tenté à plusieurs reprises d'effectuer des procédures de rattachement familial pour leur jeune fils, mais à chaque fois, des obstacles de la part de l'État français se sont présentés. Ils ont également tenté leur chance en Italie, mais l'affaire n'a pas abouti, et ils continuent à essayer à ce jour. Ayoub, âgé de 11 ans, a pour seul passe-temps la natation, comprenant que la mer est le seul obstacle entre lui et sa famille lorsqu'il examine une carte géographique. C'est pourquoi il a commencé à nager, croyant pouvoir surmonter cet obstacle et se lançant ainsi un défi pour rejoindre l'autre côté.

Bien loin de relever d'un droit neutre, le dispositif bureaucratique des visas paraît in fine relever de l'arbitraire le plus total, ce qui se vérifie par le fait que même les personnes dotées d'un ensemble de privilèges les situant à un niveau élevé de la hiérarchie sociale peuvent se voir refuser un visa, sans aucune raison. Une instance de gestion du prétendu risque migratoire, entièrement livrée à l'arbitraire, à une décision « à la tête du client », voilà ce qu'est en dernière analyse le dispositif des visas. On comprend dès lors que la plupart des demandeur<sup>euses</sup> de visas ne puissent franchir la porte d'entrée d'un consulat ou d'une ambassade sans une bonne dose d'angoisse et de doute...

Lorsque le/la demandeur<sup>euse</sup> de visa reçoit son passeport au centre de visas TLS Contact, ce dernier mentionne la décision consulaire de refus d'un visa. Le plus souvent, c'est le « fameux » Motif 9 qui est invoqué, sous la forme suivante : « Votre volonté de quitter le territoire des États membres avant l'expiration du visa n'a pas pu être établie », signe qu'aux yeux des services consulaires le candidat au voyage risque de prolonger son séjour et de demeurer irrégulièrement dans un pays européen après l'expiration de son visa, les documents qu'il a produits ne garantissant pas aux yeux de l'administration sa volonté de retour et son « attache » au pays d'origine. Étant persuadés d'avance que la volonté ne peut être que « mauvaise », en l'occurrence que le désir de voyager ne peut avoir d'autre but que de profiter des privilèges du pays de destination, la réponse des consulats ne fera que confirmer leur idée préconçue que les demandeur<sup>euses</sup> de visas sont imprévisibles, dépourvu<sup>es</sup> de sincérité et incapables de contrôler leurs propres actions.

En d'autres termes, refuser un visa aux candidat<sup>es</sup> qui remplissent toutes les conditions objectives signifie que les autorités consulaires portent un diagnostic, se livrent à une interprétation sauvage du désir inconscient de la personne qui souhaite voyager. Elles font d'elle une « migrante clandestine potentielle » incapable de « bonne » volonté. Le voyage devient une affaire d'administration, de jugement moral aléatoire dépendant de critères de sélection et du jugement du personnel des guichets.<sup>15</sup> Résultat : une candidat<sup>e</sup> dont la demande est rejetée peut se sentir reléguée dans la catégorie des personnes souffrant d'un trouble de volonté, d'une sorte d'aboulie, d'une privation de sa propre volonté. En psychologisant la volonté du/de la candidat<sup>e</sup> au voyage, les services consulaires se mettent sans le savoir au diapason des abus commis par les institutions psychiatriques lorsqu'elles s'empressent de porter un diagnostic (et de prescrire le traitement correspondant) plutôt que de prendre le temps pour écouter le/la malade dans ce qu'il/elle peut avoir de singulier, d'irréductible à un simple item du Manuel des maladies psychiques (DSM). Peu leur chaut que la liberté de circulation ou la mobilité fassent partie des capacités « normales » du Moi (la pulsion viatorique). Peu leur importe que le rejet d'une demande de visa ait pour conséquence une « limitation fonctionnelle du Moi » du sujet éconduit, que ce dernier sorte du consulat affublé d'un « Moi inhibé », limité par une « barrière à sa sphère d'action », et au bout du compte comme un « agent empêché ». <sup>16</sup> Un effet de sevrage de mobilité, de l'ailleurs, des liens familiaux et amicaux jaillit alors chez les personnes inhibées, et bloque ainsi le développement naturel de leurs relations humaines. Une interdiction de rejoindre leur fils, de l'accès au « monde civilisé » et une punition de rester enfermés en Tunisie.

La question financière n'est pas anodine, car il s'agit de dispositifs aux allures souverainistes et frontalières, qui tirent en réalité profit des fantasmes et des espoirs de gens aspirant à améliorer leur condition ou à décharger leur pulsion viatorique. Plusieurs personnes victimes des politiques migratoires évoquent la « rapine et le vol » des dispositifs de visas, pas seulement, du reste, de ceux de leur pays d'origine, ceux des pays d'accueil n'étant bien souvent pas en reste quant à la logique mercantile des dispositifs de gestion migratoire. Un nouveau business alimenté par les politiques de contrôle des mobilités qui attirent les désirs « viatoriques » des voyageur<sup>euses</sup> et des migrant<sup>es</sup> tout en intégrant ces flux humains dans les structures économiques capitalistes.

<sup>15</sup>Sur les relations dans les guichets et les critères de sélection, voir dans un contexte différent Vincent Dubois, **La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère**, Economica, 2008.

<sup>16</sup>Paul Laurent Assoun, « La jouissance entravée. Psychanalyse du sujet empêché », conférence inédite, juin 2013, p. 55 : [http://www.revue-conference.com/images/stories/n36/CONF\\_36\\_PDF/CONF\\_36\\_PDF\\_LA\\_](http://www.revue-conference.com/images/stories/n36/CONF_36_PDF/CONF_36_PDF_LA_)